

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

15 février 2008

SOMMAIRE

6-24 E International	18974	JCS Holding S.A.	18993
6 24 LBI International	18971	JCS Holding S.A.	18978
Advent Oxo S.à r.l.	18962	Kings Cross Finance S.à r.l.	18969
Advent Oxo S.à r.l.	18964	LBREP III FIP S.à r.l.	18984
Agence Générale et Service d'Investissement	19005	Lutzenberg S.A.	18966
Aghate S.A.	18985	Marina Invest S.A.	19005
Altraplan Luxembourg S.A.	18987	Milanesa S.A.	18994
Altraplan Luxembourg S.A.	18969	Moneta Group S.A.	18999
Appi Lux S.à r.l.	19007	Moneta Group S.A.	18962
Borian International S.A.	18976	N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	18987
BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l.	18969	O.I. TE, O.I. TX et Colonnes Investment, S.e.n.c.	18972
BREMELLI International eXtrême Bikes S.à r.l.	19008	Oxea S.à r.l.	18988
Bureau Veritas Luxembourg S.A.	18978	Oxea S.à r.l.	18962
Business Trade International S.à r.l.	18997	Oxea S.à r.l.	18964
CETP Mill S.à r.l.	18966	Polimmo S.A.	19008
Chatlet S.A.	18996	Red Cedar Holding S.A.	18978
Cinello & Sertic Constructions S.à r.l.	19008	REM624	18988
CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique	18962	Resolution III Harlow S.à r.l.	18999
Distrisport S.à r.l.	19005	Ripli Holding S.A.	18979
eida s.a	19006	Roslyn Properties S.à r.l.	18988
Fiaccom	19004	Société de Gestion et de Transactions Immobilières Sàrl	18995
IAM Strategic S.A.	18987	Sofingest Holding S.A.	18975
JCS Holding S.A.	19008	Technical Design Office Consulting S.A.	19004

Moneta Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016637/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06891. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbrück, 4, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 113.221.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008016353/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07655. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Oxo S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 178.031, and whose registered address is at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Sreet, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on February 23, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OXEA S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122023, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 1, 2006 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Mémorial») under number 51 dated January 25, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 15, 2007, which have not been yet published in the Mémorial.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the par value of the Company's shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-); the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) being thereafter represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred sixty thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 860,164.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 872,664.-) by the issue of eight hundred sixty thousand one hundred sixty-four (860,164) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The eight hundred sixty thousand one hundred sixty-four (860,164) new shares have been subscribed by ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of eight hundred sixty thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 860,164.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The share capital is fixed at eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 872,664.-) represented by eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four (872,664) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»).»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twelve thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, une «limited liability company» constituée selon les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 178.031, ayant son siège social au C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Gran Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Boston, le 23 février 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de OXEA S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122023, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 25 janvier 2007 numéro 51. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte instrumenté par le notaire précité en date du 15 février 2007 mais qui n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur des parts sociales de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) à un Euro (EUR 1.-), le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) étant désormais représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit cent soixante mille cent soixante-quatre Euros (EUR 860.164.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre Euros (EUR 872.664.-), en émettant huit cent

soixante mille cent soixante-quatre (860.164) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les huit cent soixante mille cent soixante-quatre (860.164) nouvelles parts sociales ont été souscrites par ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, précité, payée par un apport en numéraire.

L'intégralité de l'apport de huit cent soixante mille cent soixante-quatre Euros (EUR 860.164,-) sera allouée au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est amendé et aura la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa)** . Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre Euros (EUR 872.664,-) représenté par huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre (872.664) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (désignées ci-après comme les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à douze mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2007, Relation: EAC/2007/1638. — Reçu 8.601,64 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016716/239/112.

(080013559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Oxo S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand and seven, on the third day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 178.031, and whose registered address is at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Sreet, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OXEA S.à. r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.023, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 1, 2006 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Mémorial») under number 51 dated January 25, 2007 (page 2426). The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Mémorial») under number 714 dated April 26, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create two classes of shares referred to as the class A shares (hereinafter referred to as the «Class A Shares») with a par value of EUR 1.- (one euro) each and the class B shares (hereinafter referred to as the «Class B Shares») with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to convert the existing shares into eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four (872,664) shares issued by the Company into seven hundred and eighty-five thousand three hundred ninety-eight (785,398) Class A Shares and eighty-seven thousand two hundred sixty-six (87,266) Class B Shares.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 872,664.-) represented by seven hundred and eighty-five thousand three hundred ninety-eight (785,398) Class A Shares and eighty-seven thousand two hundred sixty-six (87,266) Class B Shares each (hereafter referred to as the «Shares»).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, une «limited liability company» constituée selon les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 178.031, ayant son siège social au C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Gran Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Boston le 3 août 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de OXEA S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 1^{er} décembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.023 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 25 janvier 2007 numéro 51 (page 2426). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte instrumenté par le notaire précité en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 26 avril 2007 numéro 714.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales référencées comme étant les part sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et les parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les huit cent soixante-douze mille six cent soixante quatre (872.664) parts sociales existantes en sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (785.398) Parts Sociales de Classe A et quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-six (87.266) Parts Sociales de Classe B.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, l'article 6 des statuts de la Société est amendé et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre Euros (EUR 872.664.-) représenté par sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (785.398) Parts Sociales de

Classe A et quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-six (87.266) Parts Sociales de Classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) (ci-après référencées les «Parts Sociales».)»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007, Relation: EAC/2007/9709. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016717/239/94.

(080013569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Lutzenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 116.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008008998/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04185. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

CETP Mill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.236.

In the year two thousand and seven, on the seventh of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company existing under SICAR law regime, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.010,

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company existing under SICAR law regime, with registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.415,

hereby represented by Rachel Uhl, lawyer, with professional address in L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies given in October 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name CETP MILL S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.236, incorporated under the name CETP ATLAS S.à r.l. by a deed of the undersigned notary of October 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2350 dated December 16, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1435 dated July 12, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million Euro (€ 1,000,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) by creation and issue of forty thousand (40,000) new shares, all with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

The shareholders resolve to subscribe for the new shares as follows, pro rata to their current shareholding:

- CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for thirty-two thousand (32,000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up for their nominal value in the amount of eight hundred thousand Euro (€ 800,000.-), together with a share premium in the amount of eighty cents of Euro (€ 0.80), by contribution in kind consisting in the partial conversion of a receivable held towards the Company, documented by an interest free loan agreement dated October 29, 2007, according to which CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR lent to the Company the principal amount of seventeen million five hundred two thousand sixty-four Euro and eighty cent (€ 17,502,064.80) (the «Loan Agreement 1»). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreement 1.

- CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for eight thousand (8,000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up to their nominal value in the amount of two hundred thousand Euro (€ 200,000.-), together with a share premium in the amount of twenty cents of Euro (€ 0.20) by contribution in kind consisting in the partial conversion of a receivable held towards the Company, documented by a loan agreement dated October 29, 2007, according to which CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR lent to the Company the principal amount of four million three hundred seventy-five thousand five hundred sixteen Euro and twenty cents (€ 4,375,516.20) (the «Loan Agreement 2»). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreement 2.

IV. Following the capital increase, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's bylaws, so it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately twelve thousand Euro (€ 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.010,

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.415,

ici représentées par Rachel Uhl, juriste, ayant adresse professionnelle L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données en octobre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CETP MILL S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.236, constituée sous la dénomination CETP ATLAS S.à r.l. suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2350 du 16 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1435 du 12 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associées décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un million d'Euro (€ 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

Les associés décident de souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit, au pro rata de leur participation actuelle:

- CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR déclare souscrire trente-deux mille (32.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement en valeur nominale pour un montant de huit cent mille Euro (€ 800.000,-) avec une prime d'émission de quatre-vingts centimes d'Euro (€ 0,80) par apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance détenue à l'encontre de la Société, documentée par un contrat de prêt daté du 29 octobre 2007 aux termes duquel CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a prêté la somme de dix-sept millions cinq cent deux mille soixante-quatre Euro et quatre-vingts cents (€ 17.502.064,80) à la Société (le «Contrat de Prêt 1»). Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt 1.

- CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR déclare souscrire huit mille (8.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et de les libérer entièrement en valeur nominale pour un montant de deux cent mille Euro (€ 200.000,-) avec une prime d'émission d'un montant de vingt centimes d'Euro (€ 0,20) par apport en nature consistant en la conversion partielle d'une créance détenue à l'encontre de la Société, documentée par un contrat de prêt daté du 29 octobre 2007 aux termes duquel CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a prêté la somme de quatre millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent seize Euro et vingt centimes (€ 4.375.516,20) à la Société (le «Contrat de Prêt 2»). Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt 2.

IV. Suite à l'augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille Euro (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34649. — Reçu 10.000,01 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016689/211/134.

(080013739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.553.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

KINGS CROSS FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016661/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.897.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/HAMBURG REICHSHOF HOTEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016664/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 7.470.

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire d'ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 7.470, constituée sous le nom de INTERCONTINENTAL EQUITY ASSURANCE COMPANY S.A., suivant acte reçu par Maître Yacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 1967, numéro 3. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Paul Frieders en date du 7 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de M. Bob Calmes, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Melle Catherine Willemyns, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Melle Verena Zimmermann, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de l'adresse L- 1273 Luxembourg, 13 A, rue de Bitbourg à l'adresse L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification subséquente de l'article 2 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la totalité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L- 1273 Luxembourg, 13 A, rue de Bitbourg à l'adresse L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Capellen.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 7.470, incorporated under the name of INTERCONTINENTAL EQUITY ASSURANCE COMPANY S.A., pursuant to a deed of Maître Yacinte Glaesener, at the time notary residing in Luxembourg, on 28 November 1966, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3, on 9 January 1967. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of notary Paul Frieders on 7 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened at 17.00 p.m. with Mr Bob Calmes, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Catherine Willemyns, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Verena Zimmermann, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from its address L- 1273 Luxembourg, 13 A, rue de Bitbourg to the address L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment of Article 2 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholder present or represented, as well as the shares held by him are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholder present, the proxy of the shareholder represented if he wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address L- 1273 Luxembourg, 13 A, rue de Bitbourg to the address L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend Article 2 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 2. Paragraph 1.** The registered office of the Company is established in Capellen.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Signé: B. Calmes, C. Willemyns, V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007. LAC/2007/32212. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016680/5770/101.

(080013642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

6 24 LBI International, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.487.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de 6 24 LBI INTERNATIONAL, R.C. B N ° 117.487, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en remplacement de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1653 du 31 août 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1118 du 11 juin 2007.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettre recommandée en date du 13 décembre 2007.

Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ajout à l'objet social et modification afférente de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

«La société aura pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises et le suivi de la gestion opérationnelle, financière et commerciale de telles entreprises.»

.....

2. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,-, 8.820 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution

Il est ajouté à l'objet social un alinéa 1^{er} nouveau de la teneur suivante:

«La société aura pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises et le suivi de la gestion opérationnelle, financière et commerciale de telles entreprises.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/43997. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016681/5770/57.

(080013665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

O.I. TE, O.I. TX et Colonnes Investment, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.827.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT S.e.n.c., R.C. Number 97.827, with registered office in Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 4th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 93 of January 23rd, 2004.

The meeting begins at eight p.m., Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman states that:

I.- It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the two thousand five hundred shares of a par value of five euro each, representing the total capital of twelve thousand five hundred euro, are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on

its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxyholders having agreed to meet, without previous notice, after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain annexed together with the proxies to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the company O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT S.en.c.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to be given to the managers.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to put the company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting appoints TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Third resolution

Discharge is given to the managers.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at eight thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT S.en.c., R.C. B N ° 97.827, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 93 du 23 janvier 2004.

La séance est ouverte à vingt heures sous la présidence de Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cent actions d'une valeur nominale de cinq euros chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cent euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la société O.I. TE, O.I. TX ET COLONNES INVESTMENT S.en.c.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building , 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Troisième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à vingt heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Schwachtgen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44013. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016685/5770/105.

(080013715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

6-24 E International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.688.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de 6-24 E INTERNATIONAL, R.C. B N ° 111.688, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en remplacement de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N ° 331 du 14 février 2006.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente mille (EUR 30.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ajout à l'objet social et modification afférente de l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

«La société aura pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises et le suivi de la gestion opérationnelle, financière et commerciale de telles entreprises.»

.....

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Il est ajouté à l'objet social un alinéa 1^{er} nouveau de la teneur suivante:

«La société aura pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises et le suivi de la gestion opérationnelle, financière et commerciale de telles entreprises.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/43998. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016686/5770/50.

(080013717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Sofingest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.427.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINGEST HOLDING S.A. (numéro d'identité 2006 22 07 850), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.427, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 583 du 27 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1222 du 24 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 28 novembre 2007 et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions, en date du 28 novembre 2007, des administrateurs Marc Schintgen, Michal Wittmann, KITZ S.A. et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Acceptation de la démission, en date du 28 novembre 2007, du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A.

4) Mise en liquidation de la société.

5) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

6) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 28 novembre 2007.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann et des sociétés anonymes KITZ S.A. et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 28 novembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 28 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée TAXIOMA s. à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 janvier 2008, Relation: CAP/2008/21. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008016688/236/77.

(080013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Borian International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.046.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BORIAN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 112.046, constituée suivante acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 21 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactif au 10 juin 2007.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs,
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société BORIAN INTERNATIONAL S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet rétroactif au 10 juin 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société EUROTIME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs avec effet rétroactif au 10 juin 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, C. Cois, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16752. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016693/239/62.

(080013588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Bureau Veritas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2007

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

- de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de 6 ans de:

- Monsieur Bernard Maurin
- Monsieur Daniel Malfroy
- Monsieur Jean-Pierre Batigne

jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2013.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes pour une durée d'un an de:

- MC CONSULTING S.à r.l.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2008.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait conforme

R. Soumois

Expert-comptable

Référence de publication: 2008016845/1133/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

JCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008016893/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07741. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Red Cedar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.226.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Martin Velasco Gomez, administrateur, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres-GE, 46, route de Meinier,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RED CEDAR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date 20 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 4 novembre 1999;

- que le capital social de la société RED CEDAR HOLDING S.A. s'élève actuellement à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix euros (190,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Martin Velasco Gomez, prénommé, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42476. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008016723/220/49.

(080014221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Ripli Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.724.

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIPLI HOLDING S.A., R.C.S. Numéro B 76.724, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 juillet 2000, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 9 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2005, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 16 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anna-Kreetta Rantamaa, avec adresse professionnelle au à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que mille huit cent vingt (1.820) actions sur les mille huit cent vingt (1.820) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant cent pour cent (100 %) du capital social de un million huit cent vingt mille euros (1.820.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé ne varietur, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification complète de l'article 4 des statuts de la Société et remplacement du texte existant par le texte suivant:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins divisé en deux classes d'administrateur (A et B). La durée de leur mandat ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) ne sont pas nécessairement actionnaire de la société.»

2. Modification complète de l'article 5 des statuts de la Société et remplacement du texte existant par le texte suivant:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres constituée des deux classe d'administrateur A et B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix à condition que des administrateurs de classe A et B soit représentés.»

3. Modification complète de l'article 6 des statuts de la Société et remplacement du texte existant par le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.»

4. Modification complète de l'article 7 des statuts de la Société et remplacement du texte existant par le texte suivant:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration.»

5. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire;

6. Accorder décharge à chacun des membres du conseil d'administration démissionnaire à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire;

7. Nomination de CORDICO MANAGEMENT AG en tant qu'administrateur de classe A pour une période de six ans;

8. Nomination de GUYMONT SERVICES AG en tant qu'administrateur de classe A pour une période de six ans;

9. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur de classe B pour une durée de six ans;

10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier complètement l'article 4 des statuts de la Société et de remplacer le texte existant par le texte suivant:

« **Art. 4** . La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins divisé en deux classes d'administrateur (A et B). La durée de leur mandat ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) ne sont pas nécessairement actionnaire de la société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier complètement l'article 5 des statuts de la Société et de remplacer le texte existant par le texte suivant:

« **Art. 5**. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres constituée des deux classe d'administrateur A et B sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix à condition que des administrateurs de classe A et B soit représentés.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier complètement l'article 6 des statuts de la Société et de remplacer le texte existant par le texte suivant:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier complètement l'article 7 des statuts de la Société et de remplacer le texte existant par le texte suivant:

« **Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire, à savoir:

- CORDICO MANAGEMENT AG
- GUYMONT SERVICES S.A.
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

L'Assemblée Générale accorde décharge à chacun des membres du conseil d'administration démissionnaire à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de re-nommer les administrateurs démissionnaires comme suit:

Administrateur de classe A:

- CORDICO MANAGEMENT AG, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein, enregistrée auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0001.531.311-6;
- GUYMONT SERVICES AG, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein, enregistrée auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0001.028.976-7.

Class B director:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Traduction française du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of RIPLI HOLDING S.A., R.C.S. Number B 76.724, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, dated July 11th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 820 of November 9th, 2000. These Articles of Association have been changed several times and for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated October 24th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 344 of February 16th, 2006.

The meeting was presided by Ms Anna-Kreetta Rantamaa, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs Croinne Petit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer, Mr Raymond Thill, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one thousand eight hundred and twenty (1.820) shares over the one thousand eight hundred and twenty (1.820) issued shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, representing one hundred percent (100 %) of the total capital of one million eight hundred and twenty thousand euro (1,820,000.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed *ne varietur* by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. To fully amend the provisions of article 4 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

«The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members divided into two classes of directors (A and B). The term of the directors shall be a maximum of six years. The directors shall be re-eligible.

The directors(s) need not be partners of the Company.»

2. To fully amend the provision of article 5 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

«With the exception of the acts reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members constituted by both class A and B directors are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at a Board of Directors meeting.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote, provided both A and B directors are represented.»

3. To fully amend the provision of article 6 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

«The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The company can only be bound towards third parties by the joint signature of a class A and a class B director.»

4. To fully amend the provision of article 7 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

«Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors.»

5. To dismiss the entire current board of directors from the date of this extraordinary general meeting;

6. To grant discharge to each individual director of the dismissed board of directors from the date of appointment to the date of this extraordinary general meeting;

7. To re-appoint CORDICO MANAGEMENT AG as a class A director for a period of six years;

8. To re-appoint GUYMONT SERVICES AG as a class A director for a period of six years;

9. To re-appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as a class B director for a period of six years;

10. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

« **Art. 4.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members divided into two classes of directors (A and B). The term of the directors shall be a maximum of six years. The directors shall be re-eligible.

The directors(s) need not be partners of the Company.»

Second resolution

The General Meeting resolves to fully amend the provision of article 5 of the articles of association of the Company and replace the existing text with the following wording:

« **Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members constituted by both class A and B directors are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at a Board of Directors meeting.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote, provided both A and B directors are represented.»

Third resolution

The General Meeting resolves to fully amend the provision of article 6 of the articles of association of the Company and replace the existing text with following wording:

« **Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The company can only be bound towards third parties by the joint signature of a class A and a class B director.»

Fourth resolution

The General Meeting resolves to fully amend the provision of article 7 of the articles of association of the Company and replace the existing text with following wording:

« **Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors.»

Fifth resolution

The General Meeting resolves to dismiss the entire current board of directors from the date of this extraordinary general meeting, namely:

- CORDICO MANAGEMENT AG
- GUYMONT SERVICES S.A.
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

The General Meeting grants discharge to each individual director of the dismissed board of directors from the date of appointment to the date of this extraordinary general meeting.

Sixth resolution

The General Meeting decides to re-appoint the three dismissed directors as follows:

Class A directors:

- CORDICO MANAGEMENT AG, having its registered office in Vaduz, Liechtenstein, registered with the Liechtenstein Öffentlichkeitsregister under number FL-0001.531.311-6;
- GUYMONT SERVICES AG, having its registered office in Vaduz, Liechtenstein, registered with the Liechtenstein Öffentlichkeitsregister under number FL-0001.028.976-7.

Class B director:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 9.098.

The three managers are appointed for a period six years.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: A. K. Rantamaa, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. LAC/2007/26383. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008016682/5770/237.

(080013691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

LBREP III FIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.187.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à.r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of LBREP III FIP S.à.r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 133.187, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 22nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 30th, 2007, n ° 2764.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mademoiselle Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREP III FIP S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.187, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 novembre 2007, n° 2764.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. De Donker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation LAC/2007/41687. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016690/211/79.

(080013748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Aghate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.573.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AGHATE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1274 du 26 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences-économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Insertion d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante: «La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions».

2. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société de procéder au rachat à leur valeur nominale de 12.445 actions de la Société de EUR 10,- chacune de la manière suivante: 9.335 actions rachetées à Mme Provvidenza Catanzaro, 1.555 actions rachetées à Mme Patrizia Imborgia et 1.555 actions rachetées à M Simone Imborgia.

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 124.450,- en vue de le diminuer de son montant actuel de EUR 1.470.000,- à EUR 1.345.550,-.

4. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, de telle sorte que ce dernier se compose dès lors comme suit:

«Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.345.550,-), divisé en cent trente quatre mille cinq cent cinquante-cinq (134.555) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

5. Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société de procéder au rachat à leur valeur nominale de douze mille quatre cent quarante-cinq (12.445) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, de la société AGHATE S.A., de la manière suivante:

- neuf mille trois cent trente-cinq (9.335) actions rachetées à Madame Provvidenza Catanzaro,
- mille cinq cent cinquante-cinq (1.555) actions rachetées à Madame Patrizia Imborgia et
- mille cinq cent cinquante-cinq (1.555) actions rachetées à Monsieur Simone Imborgia.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 124.450,-) en vue de le diminuer de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-dix mille euros (EUR 1.470.000,-) à un million trois cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.345.550,-) par annulation de douze mille quatre cent quarante-cinq (12.445) actions détenues par la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.345.550,-), divisé en cent trente-quatre mille cinq cent cinquante-cinq (134.555) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thillens, A. Sioen, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15816. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016704/239/83.

(080013547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 7.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008017024/5770/12.

(080013645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

IAM Strategic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008017025/239/12.

(080013628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

la société RICOH EUROPE HOLDINGS PLC, ayant son siège social au 66 Chiltern Street, Londres W1U 4 AG, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Delphine de Timary, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 4 janvier 2008.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au ZA de Bourmicht, L-8020 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 1^{er} février 600 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2209 du 5 octobre 2007, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. de Timary, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2008, Relation: EAC/2008/791. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016692/239/30.

(080013590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008017028/239/12.

(080013570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

REM624, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.486.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008017022/5770/12.

(080013991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Roslyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.697.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ROSLYN PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.697 (the Company) incorporated on 24 May 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No.1473 of 1 August 2006.

There appeared:

1. SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239; hereby represented by Mr Udo Hesemann, manager, professionally residing at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and

2. MADRAX PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.269; hereby represented by Mr Udo Hesemann, manager, professionally residing at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are hereafter collectively referred to as the Shareholders, and each as a Shareholder.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525 (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 34,999,975 (thirty four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy five Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above by way of conversion of a receivable held by SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. in an amount of EUR 35,000,000 (thirty five million Euro) to the Company into share capital of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above;

6. Amendment of article 10 of the Articles; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice. The Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five Euro), in order to increase the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525 (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 34,999,975 (thirty-four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro), and the Shareholders hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. declares to (i) subscribe to one share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of conversion of a receivable held by itself in an amount of EUR 35,000,000 (thirty five million Euro) (the Conversion Amount).

The above Conversion Amount, in an aggregate net amount of EUR 35,000,000 (thirty five million Euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 25 (twenty-five) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of EUR 34,999,975 (thirty-four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in kind has been valued by SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. and the Company, who, in turn confirm in a certificate the free transferability of the receivable and that the receivable is certain, liquid and immediately payable. Such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

As a result of the above capital increase, the Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name and address of the Shareholders	Number of shares
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	451
MADRAX PROPERTIES S.à r.l.	50
Total number of shares:	501

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (12,525.- EUR), represented by five hundred and one (501) sharequotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company so that article 10 shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the managers) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The

date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately six thousand euro (6,000EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ROSLYN PROPERTIES S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.697 (la Société). La Société a été constituée le 24 mai 2006 en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1^{er} août 2006 sous le numéro 1473.

Ont comparu:

(1) SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239, ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and

(2) MADRAX PROPERTIES S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.269, ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (les Associés).

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25 EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525 EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 34.999.975 EUR (trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros);

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de la conversion d'une créance de SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. d'un montant de 35.000.000 EUR (trente-cinq millions Euros);

4. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

6. Modification de l'article 10 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqués par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25 EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525 EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 34.999.975 EUR (trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) et les Associés émettent cette nouvelle part sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

Les Associés décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à.r.l. déclare (i) souscrire à une part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais réalisé par la conversion d'une créance de SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à.r.l. d'un montant de 35.000.000 EUR (trent-cinq millions Euros) (l'Apport):

Ledit Apport d'un montant total de 35.000.000 EUR (trente-cinq millions Euros) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de 25 EUR (vingt-cinq Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de 34.999.975 EUR (trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom et adresse des Associés	Nombre de parts sociales
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	451
MADRAX PROPERTIES S.à r.l.	50
Total de parts sociales:	501

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525 EUR) représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de parts sociales de la Société à IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros (6.000 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: U. Hesemann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43718. — Reçu 350.000 euros.

Pr. le Receveur (signé): R. Jüngers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015854/5770/300.

(080012795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

JCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008016894/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07747. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Milanesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.941.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Sylvain Melloul, administrateur, demeurant à 10409 Stable Lane, Potomac, Maryland 20854 (USA),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MILANESA S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 15 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 19 mai 2004;

- que le capital social de la société MILANESA S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Sylvain Melloul, prénommé, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43139. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008016722/220/48.

(080014224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

SOGESTIM, Société de Gestion et de Transactions Immobilières Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 81.535.

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société KPB FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51 064,

ici représentée par:

Maître Karine Schmit, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Marrakech, le 8 janvier 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, la société KPB FINANCE S.A., agissant en sa qualité d'associé unique de la société SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES, S.à r.l., en abrégé SOGESTIM, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 32 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg,

constituée originairement sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de K.P.B. IMMOBILIERE S.A., suivant acte notarié reçu en date du 26 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 972 du 7 novembre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81 535.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié daté du 9 mai 2006, publié au Mémorial, en date du 25 juillet 2007, sous le numéro 1423, acte aux termes duquel il fut décidé de changer la dénomination sociale en celle adoptée actuellement, de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée et de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, par sa représentante susnommée, a décidé la dissolution anticipée de la Société SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES, S.à r.l., en abrégé SOGESTIM, S.à r.l. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Le même associé a décidé de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société BLUE STORM LTD, une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, et enregistrée sous IBC (International Business Companies Act) sous le numéro 040945;

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008, Relation: EAC/2008/405. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016705/239/62.

(080013572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Chatlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.499.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHATLET S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 104499, constituée suivante acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 22 février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactif au 8 juin 2007.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société CHATLET S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet rétroactif au 8 juin 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société EUROTIME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs avec effet rétroactif au 8 juin 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/238. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008016706/239/62.

(080013574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BTI International S.à r.l., Business Trade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 135.436.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze in Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Michael Marzi, Kaufmann und Bautechniker, geboren in Trier (Deutschland), am 17. Juli 1959, wohnhaft in D-54217 Morscheid, Kirchstrasse 3 (Deutschland).

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung BUSINESS TRADE INTERNATIONAL S.à r.l. in Abkürzung BTI INTERNATIONAL S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Baustoffen, Kaminen und Elektrokaminen sowie Elektro- und elektronischen Waren, Telefonen und Zubehör.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) und ist eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (€ 100,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundertvierundzwanzig (124) Anteile wurden von Herrn Michael Marzi, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendvierhundert EURO (€ 12.400,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Michael Marzi, vorgeannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Marzi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40992. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. Januar 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008016707/202/103.

(080013544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Moneta Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016636/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06905. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Resolution III Harlow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, here represented by Valérie Ingelbrecht, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7,10,11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RESOLUTION III HARLOW S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- €.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:

- Patricia Schon, born in Luxembourg, on June 28,1975, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Mark Weeden, born in London, on December 4,1954, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici représentée par Valérie Ingelbrecht, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7,10,11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RESOLUTION III HARLOW S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Art. 10

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- €

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée illimitée:

- Patricia Schon, née à Luxembourg, le 28 juin 1975, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Mark Weeden, né à Londres, le 4 décembre 1954, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ingelbrecht, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, Relation: LAC/2007/44052. — Reçu 125 euros.

Pour le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008016761/212/268.

(080014083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Fiaccom, Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 86.307.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIACCOM s.a.

Signature

Référence de publication: 2008017064/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05212. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Technical Design Office Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.567.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 6 juillet 2007

L'assemblée générale ordinaire, tenu de manière extraordinaire, de TECHNICAL DESIGN OFFICE CONSULTING S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Conseil d'administration:

Est réélu Administrateur Délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Sergio Palumbo, Administrateur Délégué, demeurant à Holzem.

Sont réélus administrateurs pour la durée de 6 ans:

- Monsieur Sergio Palumbo, Administrateur, demeurant à Holzem.

- Monsieur Paul Giorgetti, Administrateur, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Marc Giorgetti, Administrateur, demeurant à Dondelange.

Commissaire:

Est réélu Commissaire aux comptes pour la durée d'un an:

- HRT REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Itzig, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008016843/1345/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Marina Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.823.

Monsieur John Seil a démissionné de son mandat d'administrateur le 7 janvier 2008.

AUDIEX S.A. a également démissionné le 7 janvier 2008 de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008016844/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008017031/218/13.

(080013586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Distrisport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.579.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention signée entre la société et Monsieur Rolf Auchter, demeurant à D-36041 Fulda, Heinzeller Strasse 8, que celui-ci a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société DISTRISPORT S.à r.l. avec effet au 29 novembre 2007.

Il s'en suit que Monsieur Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, est gérant unique de la société DISTRISPORT S.à r.l. et pourra partant engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016806/1040/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

eida s.a, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.986.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIDA s.a., avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 2 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 3 mai 2006.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Vanessa Alexandre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Paul Kauten, employé privé, demeurant à Beckerich,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à un montant de cent mille euros (100.000,- €).

2) Emission de cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

3) Souscription des nouvelles actions par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital de la société, et constat de la libération intégrale de ces nouvelles actions, à chaque fois, par un versement en espèces.

4) Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts, de manière à refléter les résolutions adoptées.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lu à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir en connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à un montant de cent mille euros (100.000,- €).

Deuxième résolution

5) L'assemblée décide d'émettre cinq cent cinquante-deux (552) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

19007

Troisième résolution

Souscription et Libération

Sont intervenues ensuite 1) La société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A., avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss, inscrite au RSC sous le numéro B 91.708 ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Paul Kauten, prénommé et 2) La société PLUSPOOL B.V., avec siège social à NL-2992 TG Barendrecht, 1, Van Kronenburgvliet,

représentée par son Monsieur Paul Kauten, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 19 décembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée Ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présente acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants ont déclaré souscrire au nombre d'actions mentionné ci-après et de libérer intégralement ces actions ainsi souscrites en espèces de sorte que le montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- €) est à la disposition de la société; preuve des paiements a été donnée au notaire instrumentaire:

Actionnaires	Capital souscrit (€)	Nombre d'actions	Montant libéré sur le capital souscrit (€)
ENERGIPARK RÉIDEN S.A.	34.500,-	276	34.500,-
PLUSPOOL B.V.	34.500,-	276	34.500,-
Total:	69.000,-	552	69.000,-

L'assemblée constate la souscription et la libération complète des actions nouvelles par versement en espèces de soixante-neuf mille euros (69.000,- €) et l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires tel que mentionné ci-avant.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) divisé en huit cents actions (800) nominatives de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Alexandre, P. Kauten, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2007, MER/2007/1943. — Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008016589/243/89.

(080013993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Appi Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 41, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 45.283.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016634/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Polimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 102.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017065/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05230. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Cinello & Sertic Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 19.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CINELLO ET SERTIC CONSTRUCTIONS s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017066/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05237. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

JCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008017044/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07725. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

BREMELLI International eXtrême Bikes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BREMELLI INTERNATIONAL EXTREME BIKES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017069/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05221. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.
